

Analyse et classification des discours RSE: apports de la philosophie du langage

Romuald Dalodiere

Doctorant au sein du département de langues scandinaves

Faculté de traduction et d'interprétation

Université de Mons

Contenu :

1. Présentation du contexte : la RSE
2. Constitution du corpus
3. Philosophie du langage et analyse du discours
4. Objectivisation : la piste de la statistique textuelle
5. Références et discussion

1. Présentation du contexte : La RSE

Contenu:

1.1 Un concept sans définition

1.2 Les spécificités scandinaves

1.1 Un concept sans définition

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises (*Corporate social responsibility* [CSR], *samhällsansvar*)

➤ Le « développement durable » appliqué à l'entreprise

« Développement durable » : notion définie par Gro Harlem Brundtland (1987)

Mais la RSE manque de définition précise

Un concept plus que centenaire, une formalisation dans les années 1950, un foisonnement dès les années 1990-2000

Malgré cela : toujours aucun consensus sur la définition de la RSE

➤ Le terme est utilisé indifféremment par plusieurs courants de pensée : l'École de Chicago (Milton Friedman notamment) et le courant *Business ethics* par exemple

Une multitude de définitions : p.ex. Keith Davis (1960), Eels et Walton (1961)... Jusqu'à la Commission européenne (2001, 2011)

Ce florilège de définitions illustre bien l'instabilité du concept : questions d'environnement, de société, de parties prenantes, d'action volontaire...

1.2 Les spécificités scandinaves

La RSE : un phénomène dynamique dans le temps, mais aussi dans l'espace

Approche culturaliste de la RSE (p.ex. : Matten et Moon, 2008)

La Scandinavie : une région « modèle » en matière de problématiques liées à la RSE et à la durabilité (Strand *et al.*, 2017)

- Implique de définir les concepts :
 - De « RSE » et « durabilité »
 - De « Scandinavie »

Les pays « scandinaves » / « nordiques » sont toujours bien représentés dans les différents classements internationaux relatifs aux questions touchant à la RSE / au développement durable

1.2 Les spécificités scandinaves

2017 Rank	Country	2017 Score	2016 Score	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score
1	New Zealand	89	90	91	91	91	90
2	Denmark	88	90	91	92	91	90
3	Finland	85	89	90	89	89	90
3	Norway	85	85	88	86	86	85
3	Switzerland	85	86	86	86	85	86
6	Singapore	84	84	85	84	86	87
6	Sweden	84	88	89	87	89	88
8	Canada	82	82	83	81	81	84
8	Luxembourg	82	81	85	82	80	80
8	Netherlands	82	83	84	83	83	84

Transparency International (2017)

Rank	Country	Score
1	Sweden	60.5
2	Norway	58.2
3	Iceland	57.6
4	Finland	57.4
5	Denmark	57.2

Global Sustainability Competitiveness Index (2017)

Mais aussi : classement Global 100 pour 2018 :

- 10 entreprises scandinaves
- 15 si on ajoute la Finlande

2. Constitution du corpus

2. Constitution du corpus

Les classements tels que le « Global 100 » se concentrent sur les grandes entreprises

Qu'en est-il des PME?

Motivation derrière mes recherches : la construction d'un discours volontariste en matière de RSE

Cadre législatif en matière de RSE : directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non-financières par les entreprises

- Une directive qui doit exempter les PME
- Proposition d'un seuil d'effectif : seules les entreprises de 500 salariés et plus sont concernées

Une loi similaire existait déjà avant l'adoption de la directive:

- Au Danemark (loi 1403 du 27 décembre 2008) : pour les entreprises de 250 salariés et plus (+ critères financiers)
- En Norvège, même si hors UE (loi LOV-2013-04-19-15 du 19 avril 2013, §3-3c) : pour les « grandes entreprises » (pas de critère financier ou comptable mais des critères relatifs à l'admission en bourse)

En Suède : loi SFS 2016:947 du 15 novembre 2016 qui transpose la directive 2014/95/UE : pour les entreprises de 250 salariés et plus (+ critères financiers)

2. Constitution du corpus

En Belgique et en France en revanche :

- Belgique : respect du seuil proposé par l'Union européenne (500 salariés), + critères financiers (loi 2017020487 du 11 septembre 2017)
 - France : respect du seuil proposé par l'Union européenne également, + critères financiers (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 précisant les seuils d'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017)
- Un autre exemple de volontarisme scandinave

Les critères de constitution du corpus seront donc :

- Des entreprises de moins de 250 salariés (le critère le plus restrictif)
- Pour les critères financiers, le critère le plus restrictif sera encore une fois appliqué
- Des entreprises du secteur de l'énergie et de l'environnement (pour des raisons statistiques)
- Des entreprises de plus de 50 salariés (seuil fixé arbitrairement)
- Un seul genre de discours : le site internet (car ouvert à toutes les parties prenantes, concurrents, *etc.*)

Constitution avec un annuaire d'entreprise : Kompass

3. Philosophie du langage et analyse du discours

Contenu:

3.1 L'approche foucauldienne

3.2 Les discours constitutants

3.3 La valeur performative du discours RSE

3.4 Synthèse

3.1 L'approche foucauldienne

Débuts de l'analyse du discours dans les années 1960 (sans objectif homogénéisant)

En France ; deux courants :

- Michel Pêcheux, inspiré par Althusser, Lacan... : révéler le « sens caché » des textes (philosophie marxiste)
- Michel Foucault : s'intéresse davantage aux institutions et au rôle de leurs interactions dans l'émergence du discours : « faisceau de rapports »

Le « faisceau de rapports » appelle l'interdiscours (qui est au discours ce que l'intertexte est au texte) : des renvois plus ou moins implicites à d'autres discours.

- Un des terrains de l'analyse du discours telle qu'elle est développée en France (« intrication d'un texte et d'un lieu social » (Maingueneau 1999): la relation entre la situation de communication et l'organisation textuelle forment l'objet d'étude
- L'analyse du discours est dès lors au carrefour de plusieurs disciplines
- Idée du « faisceau de rapports » bien présente.

En RSE, ce faisceau de rapports était d'inspiration économique et philanthropico-religieuse, avant que la religion ne passe au second plan, remplacée par un plus fort activisme social (guerre du Viêt-Nam, droits LGBT...) puis une régulation juridique (p.ex. directive 2014/95/UE)

3.2 Les discours constitutants

Notion formalisée par Maingueneau et Cossutta (1995)

- Défendre sa propre légitimité, « fonder et n'être pas fondé » : discours juridique, scientifique, religieux, philosophique...
- Légitimité à imposer sa propre vision du monde sans appel à aucune autorité en amont de soi-même

Les relations avec d'autres discours constitutants sont cachées ou négociées : p.ex. positionnement constant du discours religieux vis-à-vis du discours scientifique, et vice-versa, mais aussi à l'intérieur du champ discursif : positions concurrentes entre différents courants, écoles...

- Tension entre les discours: peut-on la transposer aux entreprises?
 - Tension à l'extérieur du champ discursif: vis-à-vis du discours scientifique p.ex. (appropriation du discours scientifique par les entreprises qui cherchent à en démontrer la maîtrise : dépôt de brevets, départements de R&D...)
 - Tension à l'intérieur du champ discursif: opposition par le discours des entreprises entre elles

Références directes ou indirectes à des textes normatifs existants : abandon de la légitimité discursive des entreprises au bénéfice d'une entité discursive concurrente (le discours juridique)?

- **Peut-on mesurer la prévalence de renvois intertextuels à des textes normatifs ? Existe-t-il des dynamiques propres aux groupes considérés?**

3.3 La valeur performative du discours RSE

Concept voisin développé en théorie des organisations : création de sens (*sensemaking*) par Weick notamment

- Couple interprétation/action: toute situation est interprétée et génère une action
- Parallèle avec la fonction performative du langage (Austin, Searle) et les forces illocutoires / effets perlocutoires

Énoncés performatifs : « des mots qui agissent », donc des « actes de langage »

Les actes de langage semblent particulièrement bien représentés dans le discours RSE :

- Valeur explicitement performative des verbes utilisés (« nous nous engageons à ») ou des titres de rubriques (« Nos engagements ») ou promesses formulées au travers d'actes de langage indirects (« tous les jours, nous... »)
- Mais une valeur performative semble pouvoir être décelée dans certains syntagmes récurrents: « (limiter son) impact environnemental » p.ex.
- Impact environnemental: concept sans définition précise. « Référent social » (Krieg-Planque, 2009)
- Potentiellement une « formule » selon Krieg-Planque : cristallisation d'enjeux socio-discursifs à un moment donné
- **Peut-on mettre en évidence des formes performatives récurrentes qui caractériseraient l'objet des engagements des différentes entreprises de chaque groupe, sous forme d'une intertextualité ? Peut-on vraiment les définir comme des « formules » ? Quelle est la représentation de ce schéma discursif dans les différentes entreprises du corpus ?**

3.4 Synthèse

Deux types d'intertextualité mis en évidence par la philosophie du langage :

- Une intertextualité « externe » au corpus ; entre deux champs discursifs différents : des renvois direct ou indirects à des textes normatifs existants
 - Une intertextualité « interne » au corpus ; l'utilisation de syntagmes performatifs
 - Dès lors, il doit au moins exister une troisième catégorie : en plus des promesses qui paraphrasent la loi et de celles qui font appel à des (éventuelles) formules, il doit y avoir des promesses propres à chaque entreprise également.
- **(Encore en cours d'élaboration) : existe-t-il un schéma discursif spécifique aux engagements originaux des entreprises?**

4. Objectivisation : la piste de la statistique textuelle

4. Objectivisation : la piste de la statistique textuelle

Pour transformer des résultats encore trop intuitifs en données objectives : approche par la statistique textuelle.

Plusieurs programmes, une multitude d'approche :

- Lexicométrie
- Logométrie
- Stylométrie
- ...

Objectif:

Révéler des phénomènes de régularité et/ou de proximité

Pouvoir travailler sur des corpus importants (échantillons de 100 entreprises ou plus par pays étudié)

Retours au texte

5. Références et discussion

5. Références et discussion

- AUSTIN, J. L., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1991 (1ère édition 1970)
- CARROLL, A., "The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders", in *Business Horizons*, Volume 34, Issue 4, July–August 1991, pp.39-48
- BACH JENSEN, A.K, *et al.*, "Hvornår er små virksomheder små?", *Danmarks Statistik 2016:18*, publication du 31 octobre 2016
- CHARAUDEAU, P., et MAINGUENEAU, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002
- ERNST, E., et HONORÉ-ROUGÉ, Y., « La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue », *INSEE PREMIÈRE* n°1421, novembre 2012
- FOUCAULT, M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969
- FREEMAN, E., *et al.*, *Stakeholder theory : the state of the art*, Cambridge University Press, 2010
- GENDRON, C., « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale », *Cahier du CRISES*, No ET0004, 2000, 81 p.
- GIOIA, D. A., et CHITTIPEDDI, K., " Sensemaking and sensegiving in strategic change initiation", in *Strategic Management Journal*, Vol. 12, p.433 – 448, 1991
- GOND, J.-P., et IGALENS, J., *La Responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, PUF, 2014 (1ère édition 2008), 127p.
- HAMMER, S., et HØPNER, J., *Meningskabelse, organisering og ledelse*, Frederiksberg, Samfundslitteratur, 2014, 239 p.
- KRIEG-PLANQUE, A., *La notion de « formule » en analyse du discours*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, 144p.
- KRIEG-PLANQUE, A., « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », in *Langage et Société*, 2010/4 (n° 134), p.5-29
- LEBLANC, J.-M., *Analyses lexicométriques des vœux présidentiels*, Londres, ISTE Editions, 2017

5. Références et discussion

- MAINGUENEAU, D., « 7. Peut-on assigner des limites à l'analyse du discours ? », *in* Modèles linguistiques [En ligne], 40 | 1999
- MAINGUENEAU, D., "Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ?", *Nouveaux Cahiers de l'IUED* n° 13, Paris, PUF, 2002, pp.119-132
- MAINGUENEAU, D., *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014
- MAINGUENEAU, D., COSSUTTA, F., "L'analyse des discours constituants", *in* Langages, 29^e année, n°117, 1995, p.112-125
- MATTEN, D. and MOON, J., " "Implicit" and "Explicit" CSR - A conceptual framework for a comparative understanding of CSR", *in* Academy of Management Review, 2008, Vol. 33, No. 2, pp.404–424
- NÉE, E. (dir), *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*, Rennes, PUR, 2017, 250 p.
- PASTORE-CHAVEROT, M., *Les stratégies RSE des grandes entreprises : les facteurs d'influence - Analyse des discours des entreprises du CAC 40*, thèse de doctorat, Université Paul Verlaine de Metz, 2011
- SEARLE, J. R., *Les actes de langage – essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 1972
- STRANDMAN, R., *et al.*, "Corporate Social Responsibility and Sustainability in Scandinavia: An Overview", *in* Journal of Business ethics (2015) 127:1-15
- VARLET, M., ALLARD-POESI, F., "Les Conditions de Performativité du Discours Stratégique - Analyses et apports d'Austin, Searle, Butler et Callon", XXIV^e Conférence Internationale de Management Stratégique, Juin 2015, Paris, France
- WEICK, K. E., *Making Sense of the Organization: The Impermanent Organization*, Chichester, John Wiley & Sons, 2009
- WEICK, K. E., et SUTCLIFFE, K. M., « Organizing and the Process of Sensemaking », *in* Organization Science, vol. 16, n°4, juillet-août 2005, p.409-421

5. Références et discussion

- *Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014*
Livre vert - Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises (COM/2001/0366 final)
Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 (COM/2011/0681 final)
téléchargeables sur <http://eur-lex.europa.eu/>
- <http://www.ejustice.just.fgov.be> : base de données législative belge, établie par le Moniteur belge
- <https://www.legifrance.gouv.fr/> : base de données législative française
- <https://lovdata.no/> : base de données législative norvégienne, établie par le Ministère norvégien de la justice et la faculté de droit d'Oslo.
- <https://www.retsinformation.dk> : base de données législative danoise, rattachée au Ministère danois de la justice, au Parlement danois (*Folketing*) et aux autres ministères.
- <https://www.riksdagen.se/sv/> : le site du Parlement suédois (*Riksdag*), qui comprend une base de données législative.

5. Références et discussion

Des questions ou des remarques?

Tack för uppmärksamhet!

Romuald.dalodiere@umons.ac.be